

NOTICE DEVELOPPEMENT DURABLE

PANNEAUX SOLAIRES

Les toitures du projet accueilleront un vaste champ solaire. 1 740 panneaux photovoltaïques se déploieront sur 3 306 m², représentant plus de 44 % de la surface totale des toitures.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans les objectifs de la loi Climat et Résilience, marquant l'engagement du projet dans une transition énergétique ambitieuse.

VEGETATION - GESTION ARROSSAGE

La palette végétale, spécifiquement choisie pour s'adapter aux chaleurs méditerranéennes, permet une gestion économe de la ressource en eau. Un système d'arrosage automatique et régulé sera mis en place et progressivement réduit, jusqu'à être coupé une fois l'enracinement optimal des végétaux atteint. Les espaces verts en pleine terre représenteront 22 % de la surface foncière, formant des îlots de fraîcheur vivants.

ECLAIRAGE EXTERIEUR

L'éclairage du site sera assuré par des luminaires LED à basse consommation, pilotés par un système intelligent combinant horodatage et détection de présence. Cette gestion permet de limiter la pollution lumineuse, tout en garantissant sécurité et confort pour les usagers.

ISOLATION THERMIQUE

Les bâtiments bénéficieront d'une isolation en laine de roche haute performance, limitant les transferts thermiques et offrant un confort optimal tout au long de l'année.

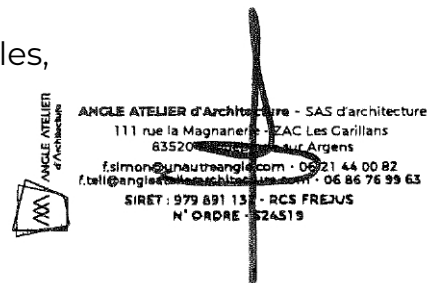
ECONOMIE D'ENERGIE

Les choix architecturaux et techniques du projet — isolation renforcée, vitrages performants, brise-soleils, auvents — participent à une baisse significative des besoins énergétiques.

La production d'énergie renouvelable atteindra 620 MWh/an, grâce aux panneaux solaires. Cette production correspond à la consommation moyenne annuelle de 62 foyers (base 10 000 kWh/an).

BASSIN DE RETENTION DES EAUX PLUVIALES

Les bassins de rétention, nécessaires à la gestion des eaux pluviales, sont discrètement intégrés sous les bâtiments artisanaux.



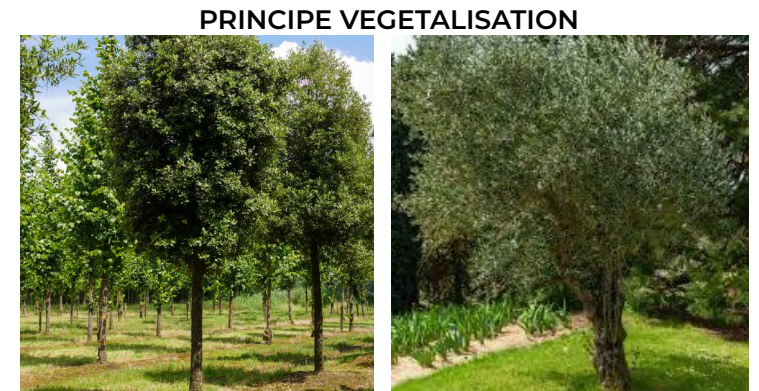
LIMITATION IMPERMEABILISATION

Pour préserver le cycle naturel de l'eau et favoriser l'infiltration, 4 031 m² de pleine terre seront aménagés en périphérie des bâtiments et voiries, représentant plus de 20 % de la surface foncière.

Les parkings seront traités avec des pavés perméables pour les bâtiments A, B etC, et avec des caillebotis filtrants pour les bâtiments D, E etF, permettant à l'eau de s'infiltrer naturellement dans le sol.



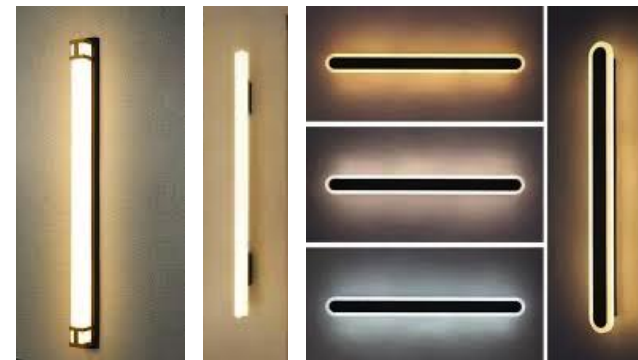
PANNEAUX SOLAIRES



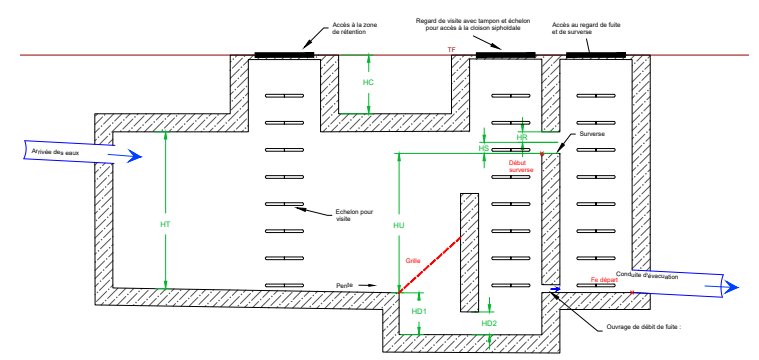
PRINCIPE VEGETALISATION

CHENE VERT

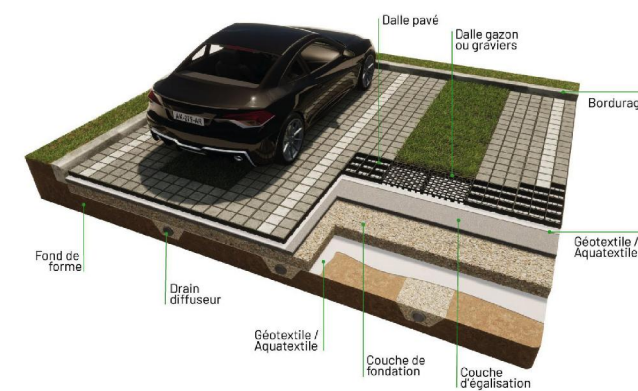
OLIVIER



PRINCIPE BASSIN DE RETENTION



PRINCIPE BASSIN DE RETENTION



PRINCIPE PLACES PERMEABLES



PAVES PERMEABLES



CAILLEBOTIS FILTRANTS

Ouvrage :		Maître d'ouvrage :			Maître d'oeuvre :			
CENTRE D'AFFAIRES LE ROCHER ZAC des Garillans - 83520 ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS		SNC LE ROCHER			 ANGLE ATELIER d'Architecture			
N° de plan:	Titre:		Echelle :	Format :	N° de projet :	Indice :	Date :	Etat du projet :
PC 4a	NOTICE DEVELOPPEMENT DURABLE			A3	ERP23-21		2025 06 26	PC
/Users/karinesimon/SynologyDrive/PROJETS ANGLE ATELIER D'ARCHITECTURE/07 PROJETS EN COURS/ERP/ERP23-21 SNC LE ROCHER - LES GARILLANS/07 PC/00 PC TRAVAIL/01 PLANS/ERP23-21-PC-250626.pln								